



## ADJOINT AU CHEF DU CENTRE D'EXPLOITATION ROUTIER DEPARTEMENTAL H/F

***Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.***

Le Conseil Départemental du Jura (1300 agents permanents, 318 millions d'euros de budget) recrute pour sa Direction des Routes, ARD SAINT-CLAUDE, un/e adjoint/e au chef du centre d'exploitation routier départemental de Saint-Claude.

**Pour les agents du Conseil Départemental du Jura : les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines, sous couvert,**

**Pour les agents hors Conseil Départemental du Jura : les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :**

**Monsieur le Président du Département du Jura  
Direction des Ressources Humaines  
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex  
ou à l'adresse mail suivante : [recrutement@jura.fr](mailto:recrutement@jura.fr)  
Date limite d'envoi des candidatures : 25 octobre 2019  
Résidence administrative : SAINT-CLAUDE**

### DÉFINITION DU POSTE

#### ◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Placé/e sous l'autorité hiérarchique du chef du centre d'exploitation routier départemental (CERD), l'adjoint/e assiste le chef de centre pour l'organisation et le contrôle de l'exécution des travaux effectués par des agents du CERD ou par des entreprises et participe à la gestion des moyens mis à la disposition du chef de centre.

#### ◆ ACTIVITES

- Assister le chef de centre pour les activités suivantes :
  - Surveiller et organiser le travail de l'équipe
  - Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de travaux d'entretien et d'exploitation de la route
  - Planifier et coordonner les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
  - Contrôler et vérifier le respect des règles de sécurité sur les chantiers
  - Préparer les bons de commande, comptabilité analytique des activités du CERD
  - Gérer le domaine public routier
- Participer au service hivernal (patrouillage et conduite d'engins)
- Assurer l'intérim du chef de centre

### PROFIL DU CANDIDAT

#### ◆ CADRE STATUTAIRE

- Cadre C - agent de maîtrise ou adjoint technique lauréat de l'examen professionnel ou du concours
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut par voie contractuelle

#### ◆ PRÉREQUIS

- Niveau Bac souhaité
- Expérience antérieure dans des fonctions similaires souhaitée
- Permis B – Permis C

#### SPECIFICITÉS DU POSTE

##### ◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Résidence familiale compatible avec les nécessités de service (délai de 20 mn maximum pour les interventions d'urgence).
- Périodes d'astreinte la nuit et le week-end par roulement avec d'autres agents

##### ◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail en extérieur en toutes saisons
- Port des équipements de sécurité obligatoire

#### COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

##### ◆ COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissances techniques liées à l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières
- Maîtrise de la conduite d'engins et du code de la route
- Connaissances réglementaires hygiène et sécurité dans le domaine de la voirie
- Savoir-faire dans le fonctionnement et l'entretien d'outillage de travaux publics

##### ◆ QUALITÉS

- Sens du travail en équipe et du relationnel, capacité d'écoute
- Capacité à rendre compte
- Disponibilité, rigueur, polyvalence
- Esprit d'initiative et force de proposition

#### SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale (chèques vacances, tickets restaurant...)
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle**